

LES ACTES DU COMITÉ DIRECTEUR (CD) DU 23 JANVIER 2025

Les Actes du CD du 29/10/2024 sont approuvés.

Effectifs : un point comparatif va être fait entre la liste des adhérents tenue par le Rédacteur en chef du TU et celle tenue par le Trésorier national.

Site internet : Il est important que toutes les « inscriptions » passent par le Site. Des relais sont à prévoir pour la prise en charge des personnes qui les font encore par papier.

Préparation AG 2025 : le Rapport moral paraîtra dans le TU d'avril. Les autres documents parviendront aux adhérents par envoi postal.

- Finances : Le montant des cotisations perçues au niveau national ne couvrant plus les dépenses liées au TU, une réflexion doit être entreprise et des propositions devront être présentées à l'AG de Munster. Guy Grard est mandaté pour récupérer les informations auprès des prestataires actuels.
- FAAS^{*} et AISG^{*} : une décision devra être prise au cours de la prochaine AG sur « *Veut-on rester à la FAAS ?* ». Entre temps une démarche doit être effectuée auprès d'éventuels nouveaux adhérents, anciens d'autres mouvements du Scoutisme Français.
- Modifications du Règlement intérieur : afin de l'actualiser, un groupe de travail du CD présentera les résultats de ses réflexions à la prochaine AG.

*FAAS (Fédération des associations d'Anciens et d'Adultes du Scoutisme français)

*AISG (Amitié Internationale Scoute et Guide)